



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2014 – 22 du 10 décembre 2014

Objet : Vote de la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué les 28 novembre et 5 décembre 2014.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers généraux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public,

Représentants de l'Etat : DRAC : Isabelle Bournique

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Emmanuelle Evrard, suppléante

Jean-Marie Bonnet, suppléant

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers généraux : Evelyne Bossu, Jean-Pierre Muller, Jean-Pierre Béquet

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 12

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 15 DEC. 2014

ARRIVÉE

Absents :

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise

Membres élus des Collectivités :

Conseiller général : Guy Paris, Antoine Bonneval

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil général : Bernard Toublanc, François Dupille

Etaient également présents :

- Dolorès Fourrez, Direction de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Isabelle Petit, Direction l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- La demande exprimée par l'agent comptable de l'établissement de régulariser des écritures non passées en 2012
- Que ces écritures concernaient la valeur nette comptable d'un élément d'actif cédé
- Qu'en conséquence, le virement prévu de la section d'exploitation à la section d'investissement a été diminué d'autant
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2014.

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 15 DEC. 2014

ARRIVÉE

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour : 12

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le